



Mission régionale d'autorité environnementale

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission régionale d'autorité environnementale  
relatif au projet de PLU de la commune de Lantenay (21)**

n°BFC – 2017 – 1473

Par courrier reçu le 20 octobre 2017, la commune de Lantenay (Côte d'Or) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 21 janvier 2018, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.